



Fédération des Groupes
de la Libre Pensée
de Loire-Atlantique

4 place de la Manu
44000 Nantes
06 84 35 15 79
lp44@orange.fr
<https://lp44.fr/>

Communiqué

***Au moment où la sécularisation ne
fait que progresser en France, respect
de la loi de 1905 !***

Un sondage de l'IFOP du 23 septembre courant établit que 51% des Français ne croient pas en Dieu. La Libre Pensée ne peut que se féliciter de la sécularisation croissante de la société française qui prend ses distances avec le mysticisme religieux, source de nombreuses violences criminelles hier comme aujourd'hui.

La Libre Pensée considère à juste titre que le dogmatisme religieux foment le fanatisme et dégénère inmanquablement en cléricisme, cette volonté d'emprise politique des clergés sur l'Etat et la République. La Libre Pensée se réclame quant à elle de la raison et de la science, elle combat toutes les formes de superstition et de mysticisme, elle prône le libre examen rationnel comme méthode de pensée libre. Soucieuse de démocratie républicaine, elle défend la loi de 1905 qui établit la laïcité dans l'organisation politique de notre pays, à savoir la liberté de conscience, la liberté des cultes et la séparation des Eglises et de l'Etat. La laïcité a fait ses preuves : elle est facteur de concorde civile depuis plus d'un siècle.

A cet égard, le sondage de l'IFOP du 6 avril 2021 révélait que 52% des Alsaciens Mosellans étaient favorables à l'abrogation du Concordat dans leurs départements. Ce n'est pas aux millions de contribuables français de financer par leurs impôts les privilèges des clergés concordataires et aux citoyens alsaciens mosellans de subir la fêrule et l'emprise des « clergés reconnus ».

Par ailleurs et pour la première fois, le ministre de l'Education nationale signe au titre de l'éducation prioritaire avec l'enseignement catholique et ce dans le cadre de l'expérimentation, six contrats locaux d'accompagnement (CLA) avec les établissements privés dans 3 académies dont celle de Nantes. Dans notre académie, il s'agit des groupes scolaires Saint-Benoît au Mans, et Saint-Jacques-de-Compostelle à Nantes.

Par cette signature, les établissements de l'enseignement catholique accèdent ainsi aux crédits affectés à l'éducation prioritaire par l'État, soit une somme globale de 1,4 milliard d'euros en 2015, selon un rapport de la Cour des comptes de 2018. Destinés à accroître les moyens des établissements publics desservant des populations défavorisées, ces crédits n'augmenteront probablement pas en 2022, mais devront commencer à être partagés avec l'enseignement catholique sous contrat.

Comme l'est toute forme directe ou indirecte de financement public de l'enseignement privé, la conclusion de CLA entre l'État et les six établissements confessionnels est inacceptable.

Au moment où s'affirme le mouvement profond de sécularisation c'est à dire d'un détachement de plus en plus important de la société française vis-à-vis de la religion, il est grand temps que les pouvoirs publics appliquent enfin les lois de la République que cela soit en Alsace Moselle en mettant fin au régime anachronique et anti-démocratique du concordat ou que cela soit dans l'Ecole dans laquelle un seul principe doit guider l'administration de l'Instruction publique dans la République : **Fonds privés à l'école privée , fonds publics à l'École publique !**